



127933 - Signification du hadith : « Nul d'entre vous ne croira tant qu'il n'aimera pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même. »

question

Entend-on par là qu'on restera mécréant, même si on croyait au Coran et à la Sunna, jusqu'à ce qu'on aime pour ses frères en religion ce qu'on aime pour soi-même, ou parle-t-on d'un déficit de croyance ? J'espère recevoir un éclairage.

la réponse favorite

Louange à Allah.

La négation de la croyance mentionnée dans les versets coraniques et les hadiths prophétiques, désigne tantôt le déni complet de la foi, ce qui fait de la personne un mécréant, et tantôt le manque de perfection dans la foi, ce qui implique que la personne a l'essence de la foi mais qu'elle est incomplète, donc elle n'est pas mécréante. Le hadith en question relève de ce dernier cas.

L'imam An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Selon les ulémas (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde), cet hadith signifie que la personne concernée ne possède pas une croyance parfaite, sinon le fondement de la foi est obtenu chez l'individu qui ne possède pas cette qualité-là. » *Charh Mouslim (2/16)*

L'imam Al-Qourtoubi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Cet hadith signifie que personne ne possède la foi complète et parfaite tant qu'il n'attache pas à sa pratique de l'Islam le fait de préserver les gens de ses méfaits, de désirer le bien pour eux et de les conseiller sincèrement dans toute entreprise commune. » *Voir Al-Moufhim lima Achkala mine Talkhis Sahih Muslim (1/224)*.

Il a dit aussi : « Cela veut dire que sa croyance (de l'intéressé) reste imparfaite. Puisque celui qui



trompe un musulman et ne le conseille pas, commet un péché majeur, et ne devient pas pour autant mécréant, comme nous l'avons expliqué maintes fois.

Cela étant, cet hadith signifie que le croyant parfait est celui qui traite avec les gens honnêtement, qui désire pour eux ce qu'il désire pour lui-même et **réprouve pour eux ce qu'il réprouve pour lui-même.** » *Al-Moufhim* (1/227)

Ce qui indique que la signification de la négation de la croyance est la négation de la perfection de la croyance, c'est la version rapportée par l'imam Ibn Hibbane (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) du hadith suscité en ces termes : « Nul serviteur n'atteindra la réalité de la croyance jusqu'à ce qu'il aime pour les autres ce qu'il aime pour lui-même comme bien. » Hadith jugé authentique par Al-Albani dans *Sahih At-Targhib* : 1780.

L'imam Al-Hafedh Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Par la négation de la croyance, on entend en exclure la perfection. »

Dans sa version du hadith transmise par Ibn 'Adiy d'après Housseïn Al-Mou'allim, l'imam Ibn Hibbane (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) déclare que le sens du hadith "Nul serviteur n'atteindra la réalité de la croyance..." : « "La réalité" ici signifie la perfection, et il n'est pas nécessaire qu'une personne qui ne possède pas cette qualité soit pour autant un mécréant. » *Fath Al-Bari* (1/57).

L'imam Ibn Radjab (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « "Nul serviteur n'atteindra la réalité de la croyance jusqu'à ce qu'il aime pour les autres ce qu'il aime pour lui-même de bien." Cette version du hadith explique celle citée dans les deux Sahihs (Al-Boukhari et Muslim), et indique que la signification de la négation de la foi c'est de nier l'atteinte de sa perfection et de son summum. En effet, la foi est souvent niée en raison de l'absence de certains de ses piliers et de ses obligations. C'est dans ce sens que le Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Le fornicateur ne commet pas son acte tout en étant croyant, le voleur ne vole pas tout en étant croyant, et il ne boit pas le vin tout en étant croyant. » Il en est de même de cet hadith du Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) qui a dit : « N'est pas croyant celui dont le



voisin craint ses méfaits. » Voir *Djami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam* (120)

La négation de la perfection de la croyance ici renvoie à la perfection obligatoire. Celui qui n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même commet une négligence par rapport à ses obligations en matière de foi, il commet une action interdite et mérite ainsi un châtement.

L'imam Al-Hafedh Ibn Radjab (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a écrit : « Le fait que le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a nié l'existence de la foi chez celui qui n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même, montre que cela fait partie des attributs de la croyance, voire de ses obligations. L'adhésion à la foi n'est niée que si certaines de ses obligations sont absentes. C'est dans ce sens que le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Le fornicateur ne commet pas son acte tout en étant croyant... » On n'aime véritablement pour son frère ce qu'on aime pour soi-même que lors ce qu'on est exempt de tout sentiment d'envie, de rancune, de tromperie et de haine, et cela est obligatoire. » Extrait de *Fath Al-Bari* (1/41).

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux